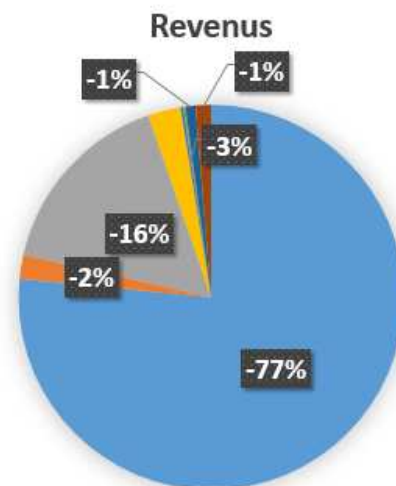


Budget 2016, Saint-Charles-de-Bellechasse

Le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier. Le résumé du budget 2016 de Saint-Charles-de-Bellechasse qui suit répond aux normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celle-ci sera présentée en deux volets : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Finalement, le programme triennal d'immobilisations (PTI), regroupant les investissements que la municipalité prévoit faire sur son territoire au cours des trois prochaines années, sera présenté, ainsi que les taxes et tarifs applicables en 2016.

Budget de fonctionnement

- 3 453 157 \$



Le budget de fonctionnement permet à la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse de répondre à ses obligations, d'assurer le bon fonctionnement de ses activités et de pourvoir à la prestation adéquate des services qu'elle est appelée à fournir.

Les revenus constituent l'ensemble des ressources que la municipalité perçoit

pendant une année. Les revenus de fonctionnement projeté pour 2016 sont de 3 453 157 \$, une hausse de 8,7 % par rapport à 2015.

Les dépenses de fonctionnement regroupent principalement :

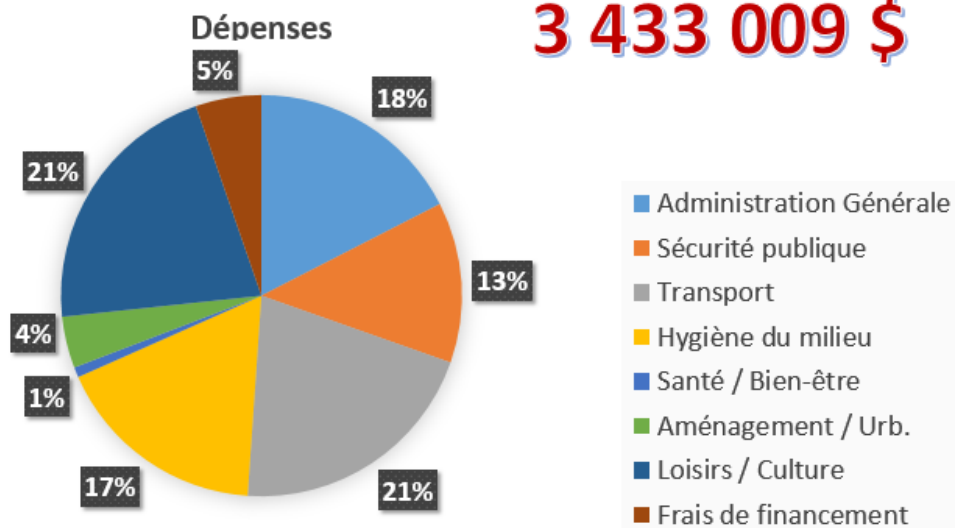
- les frais de rémunération ;
- les dépenses d'entretien et de fourniture ;
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la municipalité ;
- les intérêts de la dette.

Ces dépenses projetées se chiffrent à 3 433 009 \$ en 2016, une augmentation de 7,8 % comparativement à l'an dernier. Le conseil prévoit achever des travaux d'entretien majeur à l'hôtel de ville et à l'aréna, ainsi que réaliser la réfection du terrain de tennis, de la piscine et du terrain de balle.

Les conciliations à des fins fiscales de 768 452 \$

inscrites au budget de fonctionnement constituent l'information financière dont le traitement fiscal diffère des revenus et des dépenses. On retrouve notamment les conciliations suivantes : La création de réserves de fonctionnement totalisant 75 000 \$, le paiement du capital de près de 300 000 \$ en 2016 et le montant total des amortissements en 2016 qui est de près de 800 000 \$.

3 433 009 \$



Budget d'investissement

Les investissements que réalisera la municipalité en 2016 sont principalement matériels (rénovation d'immeuble, acquisition de véhicule ou réfection du réseau routier). Les revenus d'investissement sont constitués principalement de ceux prélevés par la taxe foncière « immobilisation » et de diverses subventions.

Les immobilisations projetées en 2016 sont réparties en projet de transport, d'hygiène du milieu, ainsi que de loisirs et culture. Il est prévu notamment effectuer la réfection de plusieurs tronçons du réseau routier, poursuivre le développement immobilier près de la route 279, maintenir le programme de renouvellement de la flotte de véhicules et poursuivre les démarches afin d'augmenter la production d'eau potable et la capacité de traitement de l'usine d'eau usée. Les infrastructures sportives seront améliorées et un nouveau parc sera aménagé.

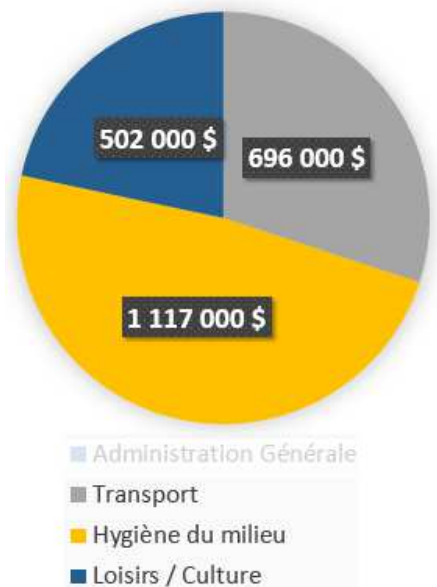
Le montant de conciliation à des fins fiscales inscrit au budget d'investissement (excluant les immobilisations) est de 1 486 813 \$ en 2016, une hausse d'environ 5 %. Le conseil prévoit affecter une somme de 61 000 \$ en 2016 aux réserves « assainissement » et « eau potable ». La réserve « voirie » de 19 000 \$ sera créée et pourra être utilisée dans les années à venir afin de réaliser les projets de transport inscrit au PTI. Les montants à financer en 2016 sont de 580 000 \$. Cette somme permettra au conseil de faire l'acquisition d'une charrue, poursuivre les rénovations dans l'aréna et participer jusqu'à une hauteur de 8 % au projet d'agrandissement de l'école secondaire.

Programme triennal d'immobilisation

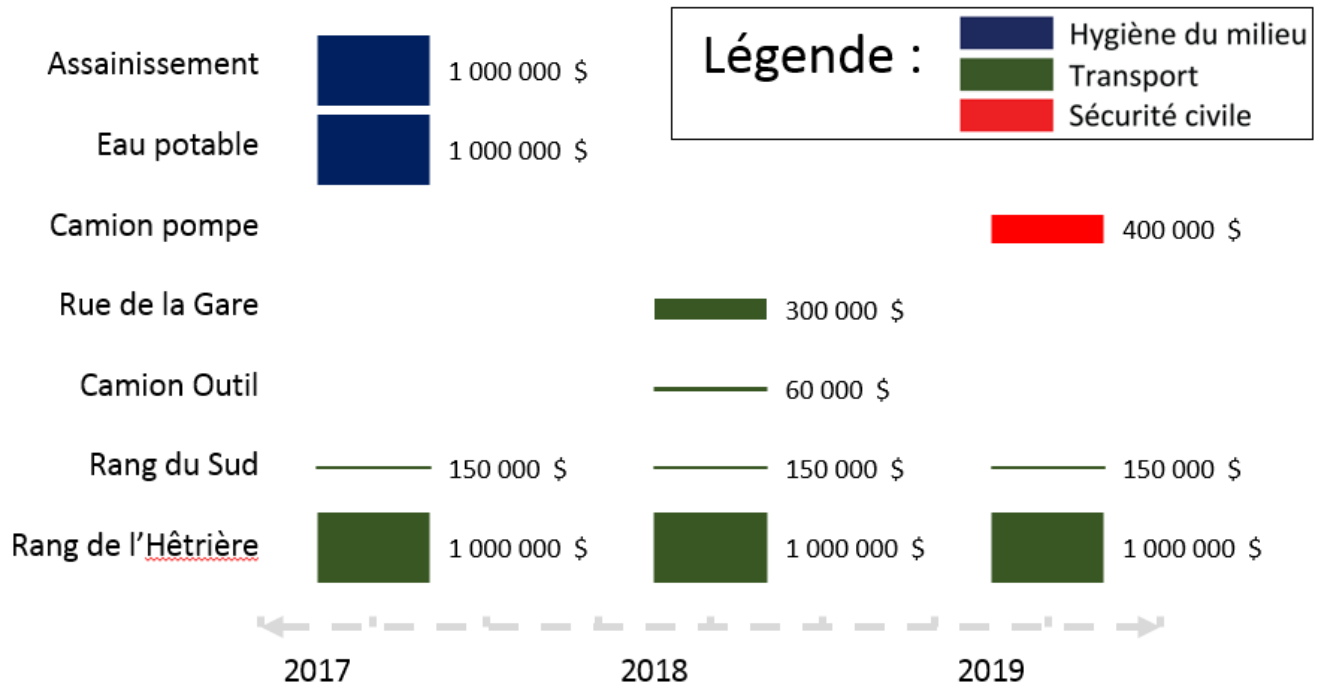
Le conseil d'une municipalité locale doit, chaque année, adopter un programme en immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents. En 2017, c'est 3 150 000 \$ que la municipalité prévoit immobiliser. Pour les exercices financiers subséquents, ce montant devrait être réduit

Immobilisations

2 315 000 \$



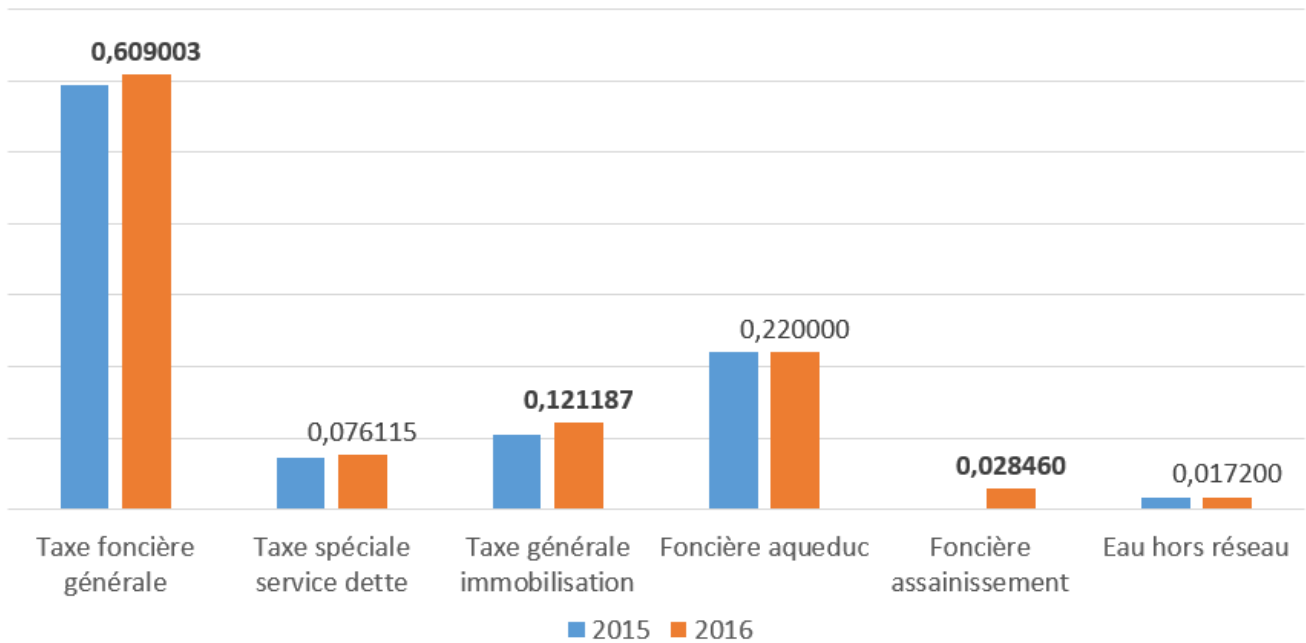
substantiellement, passant à 1 510 000 \$ en 2018 et à 1 550 000 \$ en 2019.



Taxes et tarifs

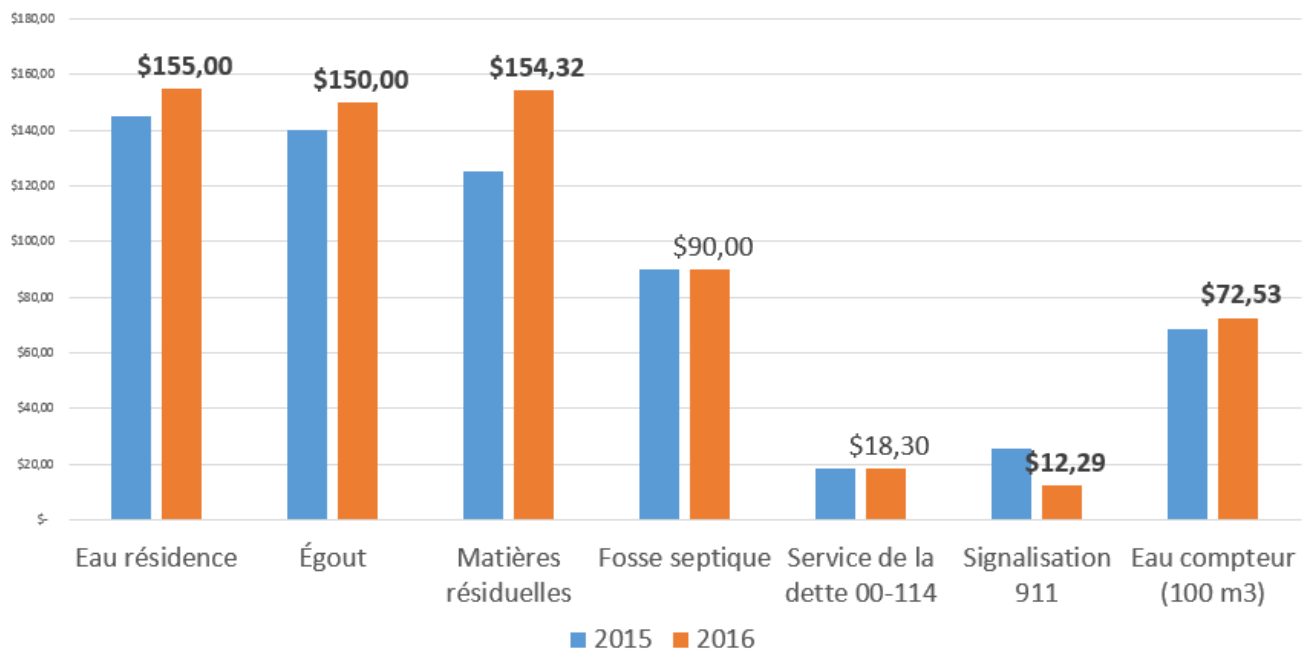
Certains taux de taxes basés sur la valeur foncière sont restés les mêmes qu'en 2015 alors que d'autres ont dû être majorés afin de présenter un budget équilibré. Voici les nouveaux taux de 2016 :

Taxes sur la valeur foncière



Les tarifs connaîtront sensiblement le même phénomène, c'est-à-dire que certains services demeureront aux mêmes tarifs alors que d'autres sont appelés à être modifiés. Les tarifs appelés à changés sont ceux liés à l'eau potable, à l'eau usée et aux matières résiduelles principalement :

Tarifs



En conclusion, la municipalité prévoit affecter 150 000 \$ aux réserves. Cette mesure, qui s'apparente à économiser en prévision d'une dépense importante, donnera une marge de manœuvre au conseil afin de limiter la progression de l'endettement de la municipalité dans les années à venir tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement de Saint-Charles-de-Bellechasse et de ses services aux citoyens.

Nicolas St-Gelais

Directeur Général